

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DE LA
 VIENNE
 ARRONDISSEMENT DE
 CHATELLERAULT-
 LOUDUN
 COMMUNE DE
 CEAUX EN LOUDUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CEAUX EN LOUDUN

SEANCE DU 17 Mars 2023

L'an Deux Mil Vingt-trois, le Lundi 20 février à 18 H 30, Le Conseil municipal de Ceaux en Loudun s'est réuni sous la présidence de Régis SAVATON en qualité de Maire.

PRESENTS : M. Hervé BERTHON, Juliette BIGOT épouse BOURDIER, Jean-Marie ACIER, Adjoint, Audren REIGNER, Francette MAUPOINT, Katia FIORILLO, Alicia DUPRÉ, Nicolas BOISSELLIER, François MEUNIER, GALLET Jean-Luc, Nicolas AUBERT.

Excusés : Pouvoir de M. Bruno LIAIGRE à M. Audren REIGNER, Pouvoir de Mme Evelyne MENNESSON à Mme Francette MAUPOINT

Absent : Jérôme AOuate,

Secrétaire : Nicolas AUBERT

Date de la convocation :
 14/02/2023
 Nombre de conseillers
 en exercice : 15
 Présents : 12

Objet de la délibération

Vote du compte
 Administratif 2022

certifié exécutoire par
 le Maire,
 compte tenu de la
 réception en Sous-
 Préfecture le
 20/03/2023 ;
 et de la publication le
 20/03/2023
 A ceaux en loudun le
 20/03/203

En présence de M. Rohard conseiller aux décideurs locaux et M. Hervé Berthon chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2022 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	328 252.36 €
Recettes	451 100.25 €
Excédent de clôture :	122 847.89 €

Investissement

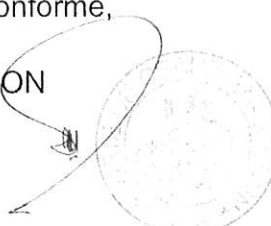
Dépenses	830 341.25 €
Reste à réaliser	6 729.07 €
Recettes	548 415.77 €
Restes à réaliser :	206 552.42 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	- 60 930.39 €
Fonctionnement :	267 774.09 €
Résultat global :	206 843.70 €

Hors de la présence de M. Régis SAVATON, le maire,
Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2022.

Pour extrait conforme,
 Le Maire,
 Régis SAVATON



Le secrétaire
 Nicolas AUBERT

AR Prefecture

086-218600443-20230317-202303N3-DE
 Reçu le 21/03/2023